

Berne, le 14 décembre 2023

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

## Communiqué de presse

# Alcool et mobilité douce Le nombre d'accidents graves en forte hausse

**En 2022, 547 personnes ont été grièvement ou mortellement blessées en Suisse dans un accident de la circulation lié à l'alcool. Les chiffres actuels sont au même niveau que ceux enregistrés il y a dix ans, mais un glissement de l'accidentalité vers la mobilité douce a pu être observé durant cette période. À la veille des fêtes de fin d'année, le BPA rappelle que même une faible quantité d'alcool augmente le risque d'accident, et ceci indépendamment du moyen de locomotion.**

L'an dernier, 37 personnes sont décédées et 510 ont été grièvement blessées en Suisse dans un accident de la route dû à la consommation d'alcool. Après avoir baissé entre 2013 et 2017, le nombre de dommages corporels graves est reparti à la hausse pour atteindre, en 2022, le niveau d'il y a dix ans.

Aujourd'hui encore, les accidents dus à l'alcool concernent le plus souvent des occupant-es de voitures de tourisme (166 dommages corporels graves) et des motocyclistes (102). Les piéton-nes sont les moins fréquemment touché-es (38). Bien que sur ces dix dernières années, le nombre de tué-es et de blessé-es graves ait baissé au sein de ces groupes d'usagers, les cyclistes, qu'ils soient motorisé-es (78) ou non (88), ainsi que les conducteurs-trices de trottinettes électriques (39) sont de plus en plus souvent impliqué-es dans des accidents graves dus à la consommation de l'alcool.

### Taux d'alcoolémie également valable pour la mobilité électrique

«Apparemment, le risque de conduire sous l'influence de l'alcool est sous-estimé par de nombreux conducteurs-trices de vélos, de vélos électriques et de trottinettes électriques», constate Christoph Jöhr, responsable Comportements routiers au BPA. Comme le relaie la campagne du BPA à ce sujet, même de petites quantités d'alcool suffisent en effet à altérer la capacité de conduire, et ceci indépendamment du moyen de locomotion.

Pour Christoph Jöhr, cet état de fait prend d'autant plus d'importance en hiver: « Sur des routes enneigées ou verglacées, circuler à vélo classique ou électrique ou en trottinette électrique risque par moments de s'avérer délicat, même en étant sobre», explique-t-il. Et de rappeler, pour conclure, que le taux limite d'alcool de 0,5 ‰ s'applique également à la mobilité électrique.

### Comment rentrer sain et sauf à la maison

- Prendre les transports publics ou un taxi plutôt que son véhicule privé.
- Faire du covoiturage et déterminer à l'avance la personne qui conduira et, donc, ne boira pas.
- Toujours prévoir également des boissons sans alcool pour ses invités.
- Proposer aux personnes alcoolisées de dormir sur place ou appeler un taxi pour elles.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.